VILLE DE
PARIS

INFORMATION
D265GVP-002878

Exercice du droit de préemption urbain sur l'ensemble immobilier situé 111-113, rue Lauriston, à Paris 16ème

La Maire de Paris

Vu les articles L210-1, L210-2, L211-1, L 211-5 et suivants et L213-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° DU 2006-127 des 16 et 17 octobre 2006 instaurant le droit de préemption urbain sur les zones U du plan local d'urbanisme et sur les périmètres des plans de sauvegarde et de mise en valeur du Marais (3ème et 4ème arrondissements) et du 7ème arrondissement ;

Vu les délibérations du Conseil de Paris n°2011 DLH 89 des 28, 29 et 30 mars 2011 et n°2015 DLH 19 des 9 et 10 février 2015 ayant respectivement approuvé et modifié le Programme Local de l'Habitat en vigueur ainsi que le cadre des actions à mettre en œuvre pour le mener à bien ;

Vu la délibération du Conseil de Paris du 3 juillet 2020 déléguant à la Maire de Paris la compétence pour l'exercice des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ;

Vu la déclaration, reçue en mairie de Paris le 24 décembre 2025, d'intention d'aliéner l'ensemble immobilier situé 111-113 rue Lauriston à Paris 16ème, cadastré section FL n°14 et n°15, au prix de 4.000.000,00 € en valeur « partiellement occupé », auquel s'ajoute une commission d'un montant de 180.000,00 € TTC à la charge de l'acquéreur

Vu la saisine du Service Local du Domaine de Paris du 31 décembre 2025 ;

Considérant que le 16ème arrondissement se caractérise par un taux de logements sociaux de 6,6 % au 1er janvier 2024 et que l'accroissement de la part de logements sociaux constitue un des objectifs de la politique de l'habitat dans cet arrondissement afin de se rapprocher du seuil de 25 % fixé par l'article L302-5 du code de la construction et de l'habitation ;

a, par décision du 18 mars 2026, exercé le droit de préemption urbain, au prix de la déclaration d'intention d'aliéner, soit 4.000.000,00 € en valeur « partiellement occupé », auquel s'ajoute une commission d'un montant de 180.000,00 € TTC à la charge de l'acquéreur, sur l'ensemble immobilier situé:

111-113 rue Lauriston à Paris 16ème

en vue de réaliser un programme comportant environ 5 logements locatifs sociaux et 1 local d'activité .

Pour la Maire de Paris et par délégation
Le Secrétaire Générale Adjoint de la Ville de Paris

Stéphane LECLER

Date de mise en ligne : le 20 mars 2026